
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 janvier 2016

DCM N° 16-01-28-12

Objet : Redynamisation du Centre-Ville : rénovation du plateau piétonnier.

Rapporteur: M. CAMBIANICA

L'hyper-centre très marqué par son activité commerçante, a été traité en zone piétonne il y a déjà plus de 40 ans.

Aussi, aujourd'hui, malgré la qualité de l'aménagement initial, une remise en état du patrimoine viaire endommagé conjuguée à des travaux d'amélioration de l'ambiance urbaine et de la qualité de son usage, permettront, à l'heure où le quartier de l'Amphithéâtre sort de terre, de placer METZ parmi les villes commerçantes les plus attractives dans la Grande Région et dans l'Europe proche.

Dès février 2016 des travaux d'aménagement et d'embellissement seront engagés et s'échelonneront jusqu'à septembre 2017 afin de permettre :

- d'améliorer la "marchabilité" (accessibilité et confort de marche pour tous) de l'espace piéton (remise en état ponctuelle des voiries, travaux sur les planéités, sur les jointements ...),
- d'intégrer les besoins des concessionnaires pour les 10 années à venir,
- d'intégrer les démarches annexes (stationnement, développement de la pratique du vélo, conteneurisation, évolution de l'offre de transports en commun ...),
- de créer une identité nocturne en renforçant l'éclairage public et en harmonisant les sources lumineuses sur l'ensemble du plateau,
- de créer une identité diurne en rythmant l'espace de placettes, en uniformisant les matériaux, en renforçant la signalétique "piétons" réglementaire et ludique,
- de faciliter et apporter de la lisibilité sur la liaison quartier de l'Amphithéâtre – Centre-Ville.

Ces travaux s'effectueront dans un souci permanent de réduction des impacts de chantier tant au niveau des chalands, que des riverains et des commerçants.

Ce chantier est estimé à près de 3 M€ répartis comme suit :

1 050 000 € en 2016 et

1 950 000 € en 2017.

Un dossier de demande de subvention est en cours auprès du Conseil Départemental au titre de l'Aide Mosellane à l'Investissement des Territoires (AMITER). Le montant de cette subvention pourrait s'élever à environ 732 000 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU le Code des Marchés Publics,

VU la loi n° 95-127 du 8 février 1995 prise notamment en son article 8,

VU l'inscription au programme d'investissement 2016 du projet de redynamisation du Centre-Ville,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à améliorer l'ambiance urbaine,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à entretenir à bon niveau le patrimoine public,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE REALISER** la remise en état du plateau piétonnier pour un coût global d'opération estimé à 3M€ sur les exercices 2016 (1 050 000€) et 2017 (1 950 000€),
- **DE CONFIER** la réalisation de ces travaux aux entreprises et fournisseurs titulaires des marchés en cours ou le cas échéant de recourir aux consultations nécessaires menées conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, d'engager ou de prendre toute décision en sa qualité de représentant du pouvoir adjudicateur, pour mener à bien les procédures de marchés publics,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces contractuelles se rapportant à ces travaux, notamment les marchés après attribution par la Commission d'Appels d'Offres, ainsi que le ou les avenants éventuels conformément à l'article 20 du Code des Marchés Publics, dans le cadre des dispositions de la loi du 8 février 1995 et dans les limites des crédits alloués,

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter les marchés et les pièces contractuelles s'y rapportant et à procéder au paiement des sommes correspondantes,
 - **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents connexes à cette opération,
 - **DE SOLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre,
 - **D'ORDONNER** l'imputation des dépenses sur les crédits de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
Pour le Maire
Le Conseiller Délégué,

Guy CAMBIANICA

Service à l'origine de la DCM : Pôle Mobilité et espaces publics
Commissions : Commission de Proximité et Cadre de Vie
Référence nomenclature «ACTES» : 8.3 Voirie

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38 Absents : 17 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ